

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 mai 2020

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-trois mai deux mille vingt à seize heures sous la présidence de Monsieur CANDELA, maire sortant, salle Espace Eugène Viandier.

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Jean, NIQUET Béatrice, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTRAND Rudy, DIEU Annick, HENNEBERT Gaylord, PEDOT Maryvonne, BUTIN Hervé, LHERITIER Yasmine, DOUAY Laurent, CARDON Marie-Christine, BERTHE Dominique, BAQUET Laurence, PRONNIER Bruno, PASQUIER Odile, BURNICHON Philippe, DEMARQUET Alain, LOMBARD Daniel

Madame DELAITTRE Catherine a donné procuration à Monsieur DEMARQUET

Monsieur CANDELA déclare la séance ouverte,

I – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur BURNICHON Philippe

II – Élection du Maire

Monsieur Jean-Paul CHAMPION, doyen de l'assemblée municipale, préside la séance et . fait l'appel des élus présents. Madame DELAITTRE, absente, a donné procuration à Monsieur DEMARQUET.

Monsieur CHAMPION rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue par les membres du conseil municipal.

Deux assesseurs sont nommés pour le bon déroulement des opérations de vote : Madame DEREGNAUCOURT et Monsieur LOMBARD

2 candidats se présentent :

Madame Isabelle RAMBOUR : liste « **Tous unis pour un village serein** »

Monsieur Alain DEMARQUET : liste « **Agir Ensemble** »

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à se rapprocher de la table de vote pour déposer son enveloppe dans l'urne, après le dernier vote, il est procédé immédiatement au dépouillement.

Le deux assesseurs procèdent au dépouillement :

23 votants -23 suffrages exprimés :

Madame Isabelle RAMBOUR obtient 20 voix.

Monsieur Alain DEMARQUET obtient 3 voix.

Madame Isabelle RAMBOUR est élue Maire et reçoit l'écharpe tricolore, remise par Monsieur Ernest CANDELA, Maire sortant.

Madame Isabelle RAMBOUR, élue Maire, préside la séance et indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum et rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 4 adjoints. Elle rappelle que pour la commune de Saleux, le nombre d'Adjoints au Maire peut varier de 1 à 6. Madame RAMBOUR propose de fixer le nombre d'adjoints à 5 et demande au conseil municipal de se prononcer en votant à main levée : 20 pour et 3 abstentions (MM. DEMARQUET, DELAITTRE et LOMBARD).

Madame RAMBOUR propose de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt , auprès du maire, des listes de candidats au fonctions d'adjoint au maire.

La liste « **Tous unis pour un village serein** » présente un document comportant le nom de cinq candidats, dans l'ordre, du 1^{er} Adjoint au 5^{ème} Adjoint : Monsieur Jean-Paul CHAMPION, Madame Annie PETIT-GAS, Monsieur Jean BERTRAND, Madame Béatrice NIQUET, Monsieur Thierry DEMOLLIENS.

La liste « **Agir Ensemble** » écrit un document comportant deux candidats : au titre de 1^{ere} Adjointe Madame Catherine DELAITTRE, au titre de 2^{ème} Adjoint Monsieur Daniel LOMBARD.

Le vote a lieu à bulletin secret, sans panachage.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à se rapprocher de la table de vote pour déposer son enveloppe dans l'urne, après le dernier vote, il est procédé immédiatement au dépouillement.

Les deux assesseurs procèdent au dépouillement :

23 votants - 23 suffrages exprimés :

20 voix pour la liste d'adjoints composée de Monsieur Jean-Paul CHAMPION, Madame Annie PETIT-GAS, Monsieur Jean BERTRAND, Madame Béatrice NIQUET, Monsieur Thierry DEMOLLIENS.

3 voix obtenues pour la liste d'adjoints composée de Madame Catherine DELAITTRE et Monsieur Daniel LOMBARD.

Sont élus, du 1^{er} Adjoint au 5^{ème} Adjoint, dans l'ordre : Monsieur Jean-Paul CHAMPION, Madame Annie PETIT-GAS, Monsieur Jean BERTRAND, Madame Béatrice NIQUET, Monsieur Thierry DEMOLLIENS.

Madame Isabelle RAMBOUR, Maire de Saleux, procède à la remise des écharpes tricolores aux Adjoints élus.

Madame Isabelle RAMBOUR, Maire de Saleux, lit la Charte de l'élu local. Cette charte est remise en main propre à chaque membre du conseil municipal.

Madame le Maire fait un discours inaugural pour marquer son élection et celle des autres membres du conseil municipal. Elle remercie Monsieur Candela, Maire sortant.

Il est procédé à la signature des différents Procès-Verbaux.

La séance est levée à 16 heures 50 minutes